

Agents de tranquillité publique

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) ont pour missions :

- ▶ la surveillance de la voie publique : contrôle du respect de la réglementation au stationnement et des arrêtés municipaux, suivi des véhicules en stationnement abusif
- ▶ une veille préventive par une présence de proximité dans les quartiers et un suivi des personnes en difficulté (relais avec les partenaires compétents : action sociale, samu, pompiers...)
- ▶ la prévention et protection des personnes aux abords des équipements scolaires : en encadrant aux horaires d'entrées et de sorties, le passage des piétons lors des traversées de la chaussée
- ▶ une veille technique en informant les services concernés des dysfonctionnements constatés sur la voie publique

Les agents sont également présents lors des initiatives locales.

Durant les congés d'été, ils sont associés à l'opération « Tranquillité Vacances ». Ils assurent, à la demande des résidents (après enregistrement des dates de congés auprès de la Police Nationale), des passages quotidiens sur les lieux d'habitation.

Le service a également en charge :

- ▶ le pilotage administratif de la commission "Tranquillité publique" du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- ▶ l'interface avec la Police nationale, les administrés et partenaires extérieurs

@ CONTACTEZ-NOUS



MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

